



L'Édito du maire

Chers Puiséens et Puiséennes

Exceptionnellement, cette année, le samedi 10 septembre était consacré à la fête de notre village avec ses nombreuses animations de l'après-midi qui ont fait la joie des enfants. Le soir, pour la première fois dans notre salle polyvalente, tout le monde s'est retrouvé après un apéritif, pour dîner dans cet espace confortable. Nous devons remercier particulièrement la nouvelle équipe dynamique du comité des fêtes, à qui nous devons cette belle journée villageoise faite bonne humeur et de grande convivialité.

Septembre a débuté comme d'habitude par une petite rentrée des élèves à l'école, petite par l'effectif qui n'a jamais été si bas depuis plusieurs années.

Nous avons évité une fermeture d'une classe et nous gardons toutes nos équipes scolaires et périscolaires. En échange, le village doit accueillir de nouveaux habitants pour bien remplir notre groupe scolaire dans les années futures.

Pour ce faire, nous ouvrons à la construction le terrain situé entre le stade et la rue de Pontoise. Le moment est venu de désigner le promoteur qui aura en charge la réalisation de ce programme. Les grands principes de ce nouveau quartier pavillonnaire d'une petite cinquantaine de logements ont été posés avec :

- Sur des parcelles d'une surface comprises entre 150 et 400 m²
- Dont 14 à 16 logements sociaux.
- Des maisons à l'architecture contemporaine pour marquer le quartier dans son temps.
- Des rues en forme d'avenues plantées d'arbres et au stationnement en quinconce pour une circulation moins dangereuse.

Je vous tiendrai informés de l'avancement de ce projet.

Pour l'instant, notre saison froide commence et dans cette période de renchérissement du coût des énergies, nous devons faire des économies, comme ce qui sera fait pour l'éclairage public et les piscines niveau de l'agglomération. Ainsi, pour l'école et tous les autres bâtiments communaux, ces économies se traduiront par une baisse de 1 degré de température de fonctionnement et par un ajustement au plus près des besoins. En conséquence pour cet automne, et l'hiver qui va suivre, je demande aux parents d'élèves de vêtir leurs enfants un peu plus chaudement que d'habitude.

PUISEUX AU FIL DES SAISONS...



Le site internet de la commune devrait évoluer pour plus de convivialité et d'interactivité.

Afin d'améliorer aussi son attractivité, la galerie d'images du village pourrait s'enrichir de nouveaux clichés.

C'est pourquoi nous vous proposons et vous remercions de nous faire parvenir vos photos sur le thème « **Puisseux au fil des saisons** ». Les meilleurs clichés seront sélectionnés pour mettre en valeur notre village sur le nouveau site.

A vos appareils !

L'équipe de COM'

Photos à envoyer à : mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr pour le 01/07/23 dernier délai en haute résolution

Fruits & légumes de saison



L'automne : la saison des goûts et des couleurs!

Profitons de soirées plus longues afin de cuisiner de bons petits plats avec les fruits et légumes automnales ☺

Recettes testées, validées... à partager !



Temps de préparation : 40 minutes
Temps de cuisson : 20 min

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 6 rectangles de lasagnes fraîches
- 1 aubergine
- 3 poivrons
- 250 g de ricotta
- 100 g de parmesan râpé
- 2 branches de basilic
- 1 d'huile d'olive
- Sel, poivre

Préparation de la recette

- ❖ Préchauffez le four à 180°C.
- ❖ Coupez finement l'aubergine et les poivrons.
- ❖ Faites les revenir dans un peu d'huile d'olive jusqu'à ce qu'ils soient

tendres (5 min environ sur feu moyen).

- ❖ Durant ce temps, préparer la farce en mélangeant la ricotta avec la moitié de parmesan, ajoutez le basilic ciselé et un filet d'huile d'olive. Salez, poivez.
- ❖ Mixer les légumes et ajoutez-les à la farce.
- ❖ Dans un plat, alternez feuilles de lasagne et couche de farce. Terminez par les lasagnes. Versez un filet d'huile d'olive et saupoudrez le reste de parmesan.
- ❖ Enfournez et laissez cuire 20 min..



Temps de préparation : 30 minutes
Temps de cuisson : 25 min

Ingrédients (pour 1 tarte)

- 6 à 8 belles pommes
- 100 g de sucre
- 50 g de beurre
- 1 pâte brisée

Conseil : favorisez la Reine des Reinettes, la Cox Orange ou la Jonagold.

Préparation de la recette

- ❖ Préchauffer le four à 210°C.
- ❖ Préparez le caramel en déposant le beurre coupé en dés dans une casserole, puis ajoutez le sucre. Laissez cuire à feu doux durant 5 min sans mélanger jusqu'au brunissement du caramel..
- ❖ Déposez le caramel au fond du moule à tarte.
- ❖ Disposez les pommes, épluchées et épépinées, coupées en gros dés, puis recouvrez de la pâte brisée. Faites un trou au milieu avec la pointe du couteau.
- ❖ Faites cuire 25 min au four.
- ❖ Retournez sur un plat. Servez tiède avec une boule de glace vanille ou une crème fouettée.

Bonne dégustation.

Présentation des entreprises à Puiseux-Pontoise



Cette entreprise se situant sur notre commune proche de « Truffaut » est un professionnel dans l'organisation d'évènements.

TRAITEUR HAUT DE GAMME qui offre un large choix de prestations toutes en couleurs et en saveurs pour vos séminaires, anniversaires, repas de gala...

CHEF À DOMICILE réalisant des menus uniques et originaux pour le privé, les affaires...

PLATEAU REPAS avec des produits locaux et de saison.

RECEPTION PRESTIGE vous accompagne également dans la réussite de « mariage » avec une équipe, professionnels de l'organisation matrimoniale, se spécialisant dans la conception et l'organisation de réceptions.

L'organisateur s'engage à vous faire vivre un moment sensationnel à la hauteur de vos attentes et de vos exigences.



Vous pouvez les contacter :

Du lundi au vendredi de 09h à 18h
au 06.64.93.35.11 et le samedi sur rendez-vous
<https://receptionprestige.fr/>

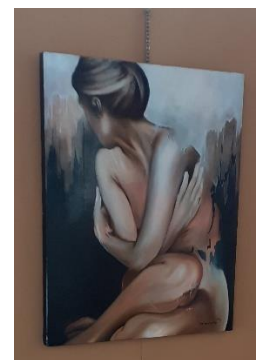
Journée du patrimoine

Lors de la journée du patrimoine, le 17 septembre une exposition a eu lieu sur le thème du lin : le cheminement de cette matière naturelle végétale, depuis son origine, sa culture et son utilisation.

Au cours de l'après-midi, Mme Deolinda SANTOS NUNES LOBO nous a enchantés par la mise en valeur de ses créations de sacs en lin, uniquement de la marque LINATIER, sa création de maroquinerie écolo. Nous l'en remercions vivement !



Outre ce thème, nous avons pu découvrir et admirer les œuvres des peintres Yves Lebesgue et Ystvan Hecsko.



Son exposition a été agrémentée par des ateliers de confection de bougies et de lessives ceci avec des produits naturels. Quelques mises en bouches, et boissons nous ont été également offertes.

Décisions du Conseil Municipal

Lors de la session du 06/04/22, le conseil municipal a approuvé

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Mme LEDOUX Graziella le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 417 548.76 €

Recettes 502 241.47 €

Excédent 84 692.71 €

Report Excédent 2020 296 261.90 €

Excédent de clôture 380 954.61 €

Investissement

Dépenses 110 582.16 €

Recettes 161 176.44 €

Excédent 50 594.28 €

Report déficit 2020 124 887.02 €

Déficit de clôture 74 292.74 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021

➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le compte administratif 2021 présentant :

- Un excédent de fonctionnement de 380 954.61€

- Un déficit d'investissement de 74 292.74€

Il est proposé d'affecter ces résultats en section de recettes de :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 306 661.87 €

- 001 Résultat d'investissement reporté : 74 292.74 €

- 1068 Part affectée à l'investissement : 74 292.74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget principal de la Commune

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 comme suit :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté : 306 661.87 €

- 001 Résultat d'investissement reporté : 74 292.74 €

- 1068 Part affectée à l'investissement : 74 292.74 €

➤ ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Par délibération du 08 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts directs à :

• Foncier bâti = 27,18 %

• Foncier non-bâti = 28.24 %

Pour rappel, à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.

Le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter le taux des impôts directs pour l'année 2022.

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget primitif 2022 présenté en suréquilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	656 217.13€	811 748.87 €
Investissement	209 422.87€	209 422.87 €
TOTAL	865 640.00€	1 021 171.74€

Suréquilibre de 155 531.74€ en fonctionnement

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

➤ VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2022

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le Taux Communale de la Taxe d'Aménagement fixé à 3% par délibération n° 2011/10-42 du 30 juin 2010,

Cette Taxe d'aménagement est instaurée sur toutes les constructions dans les parties autorisées de notre commune désignées au Plan Local d'Urbanisme, sauf pour les exonérations de plein droit prévues par la loi.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de ne pas modifier le taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2022.

➤ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DU MARCHE DE LA RESTAURATION

Depuis le 1er janvier 2014, la commune adhère à un groupement de commandes dans le cadre de la fourniture et la livraison de repas et de goûters en liaison froide en direction du scolaire, du périscolaire et du personnel communal.

Le marché actuel d'une durée de 4 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Il est donc nécessaire de le renouveler.

Le prochain groupement de commandes sera composé des communes de Courdimanche, Puiseux-Pontoise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt et Vauréal.

Considérant l'intérêt en termes de mutualisation des besoins et dans le but d'obtenir des prix compétitifs au regard de la qualité optimisée de la prestation, la commune de Puiseux-Pontoise souhaite renouveler ce marché dans le cadre d'un groupement de commandes. Le marché débutera le 1er janvier 2023 pour une durée totale de 4 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

1. **ACCEPTE** que la ville de Puiseux-Pontoise adhère à ce groupement de commandes entre les communes de Courdimanche, Jouy-Le-Moutier, Maurecourt, et Vauréal,

2. **APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes

3. **ACCEPTE** que la ville de Jouy-le-Moutier soit le coordonnateur du groupement,

4. **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de groupement,

5. **DESIGNE** Mr VANDAMME Joël et Mme VANDENESSE Magalie, représentants de la commune qui siégeront à la commission ad hoc du groupement,

6. **AUTORISE** le lancement de la procédure de marche public par le coordonnateur,

7. **ACCEPTE** que le coût d'intervention d'un prestataire extérieur, pour définir le besoin, analyser les candidatures et les offres, soit reparti au prorata du montant estimatif du marché pour chaque membre du groupement

➤ **REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE**

Le bâti du 12 grande rue, propriété de la Commune de PUISEUX-PONTOISE, est composé des bureaux de la Mairie, de la salle du conseil municipal à l'étage, de l'ancien logement de l'instituteur actuellement loué et d'un garage à usage de local technique communal. Afin de répondre aux normes d'accessibilités, locatives et d'efficience énergétique, il faut envisager des travaux de réaménagement total du bâtiment.

Ces travaux consistent à déplacer au rez-de-chaussée et agrandir la salle du conseil municipal, à créer un nouvel appartement locatif à l'étage, à rénover l'isolation du bâtiment et séparer les alimentations en fluides entre la partie Mairie et l'appartement locatif. La partie technique déménagera dans la maison du stade Communal qui sera transformée en local technique.

Pour mener à bien cette opération de réhabilitation, le Maire vous propose :

- D'accepter ces travaux de réaménagement pour un montant global de l'avant-projet à hauteur de 775 816,98 € TTC.
- D'autoriser le Maire à déposer et à signer le permis de construire correspondant à ce projet de réhabilitation.
- De se faire accompagner pour la Maîtrise d'œuvre par le cabinet MF ARCHITECTURE domicilié 8 impasse des Cendres à VIGNY
- De solliciter un financement auprès du Conseil Régional d'Ile de France de du Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat rural.
- De solliciter un financement par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre du PPI 2021-2026.

Le Conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des membres présents.

Lors de la session du 29/06/22, le conseil municipal a approuvé

➤ **DEVIS – DEFRICHAGE DES TERRAINS DE TENNIS**

La commune souhaite défricher les terrains de tennis.

Monsieur VANDAMME Joël nous présente trois devis

Trois entreprises ont été consultées :

Entreprises	Montant TTC
CERDP	17 694.00€
HAM VERT	17 789.29€
PETT DIDIER	23 067.60€

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ACCEPTER le devis .

➤ **DEVIS – TABLEAU NUMERIQUE INTERACTIF POUR LA CLASSE DES MATERNELLES**

La commune souhaite équiper la classe des maternelles d'un tableau numérique interactif.

La société Vidéo Synergie propose un devis à 3483 € pour le matériel, l'installation et la maintenance de l'équipement pendant 3 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'APPROUVER le devis.

➤ **CONTRAT RURAL – REHABILITATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

1° Aménagement et rénovation énergétique de la Mairie estimé à 424 776.00€ HT

2° Aménagement et rénovation énergétique du 1er étage de la Mairie en logement locatif estimé à 142 715.00€ HT

Le montant total des travaux s'élève à 567 491.00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par le cabinet MF ARCHITECTURE et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,

- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,

- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu, à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,

- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 567 432.00€ HT pour un montant plafonné à : 500 000€

- **DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **TARIFS PERISCOLAIRES 2022-2023**

Indice du prix de la consommation - INSEE 2022

Année : 2022 Mois : mai Valeur : 111.72 Parution au JO : 15/06/2022

1) **LES TARIFS JOURNALIERS DE LA GARDERIE**

Garderie du matin / jour => 3.91 €

Garderie du soir / jour => 5.19 €

2) **LES TARIFS ABONNEMENTS**

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Garderie matin	32.59€	26.05€	19.67€
Garderie soir	57.27€	51.24€	45.65€

Charade

Mon premier est un déterminant.
Mon deuxième sert à s'habiller.
Mon troisième est un chiffre impair.
Mon quatrième est un déterminant.
Mon cinquième est plus puissant
qu'un roi.
Mon tout est un conte de
Hans Christian Andersen
MAEL SHAYANN



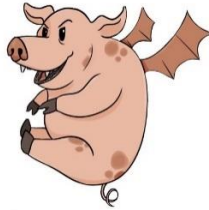
Le vampire et le fantôme

Il était une fois un vampire rusé et son meilleur ami, un fantôme, qui vivaient dans un château.
Un jour, ils voulurent s'amuser, ils se déguisèrent. Le fantôme prit un chapeau, des bottes, une ceinture, mais le vampire ne savait pas en quoi se déguiser. Alors il décida de se déguiser en cochon.



Il construisit une maison avec de la paille, du bois et des briques. Le premier étage en bois et le toit en paille. Le fantôme demanda au vampire « Comment as-tu trouvé du bois et de la paille ? »
Le vampire expliqua au fantôme qu'il avait vu deux cochons qui transportaient du bois et de la paille. Le premier cochon transportait du

bois et le deuxième transportait de la paille.
Soudain, le vampire mordit les cochons puis récupéra le bois et la paille.



Le chat botté et le dragon

Il était une fois un chat sans nom qui était botté. Un jour, le chat décida de s'appeler, Zorn.

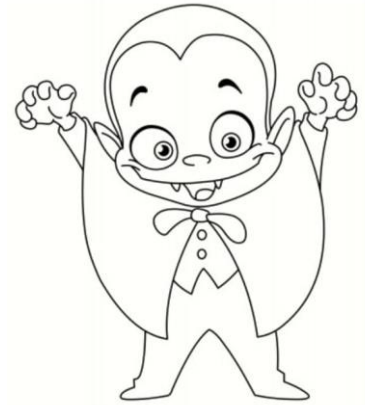


Il n'était pas un chat normal, il était un pirate. Il était pauvre, mais un jour, il partit pour chercher un trésor. Arrivé au bord d'une falaise, il descendit dans la grotte. Il vit un dragon qui était fait d'électricité et qui avait plein de bébés dragons. Mais ceux-là crachaient des boules de feu. Zorn alla voir le grand dragon et lui demanda où était le trésor. Le dragon lui dit qu'il n'avait pas de trésor car il l'avait avalé. Zorn dit « Ce n'est pas grave ! » mais il était un peu triste et rentra chez lui aussi pauvre qu'avant.



Un halloween parfait

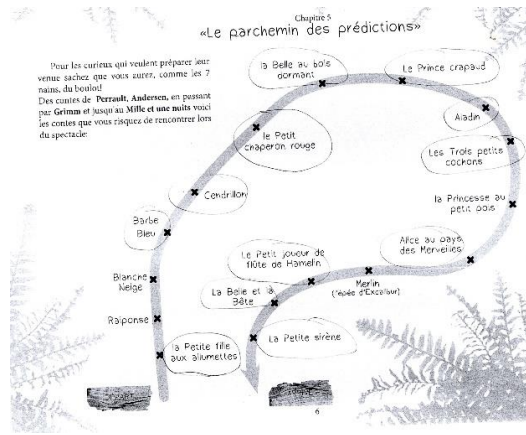
Le jour d'Halloween, un vampire jouait à cache-cache avec un fantôme.



Dans le château où il vivait, le vampire cherchait dans une pièce puis dans une autre mais aucun signe du fantôme. Il se rappela alors que c'était le jour d'Halloween, alors il voulut arrêter de jouer pour fabriquer des décorations pour le soir. Il prit du papier, du scotch et une ficelle pour fabriquer une guirlande.
Le soir venu, le fantôme, qui s'était caché toute la journée, demanda au vampire ce qu'il faisait. Il lui expliqua qu'il faisait une décoration pour Halloween. Le fantôme lui dit alors : « Ce soir, vers minuit, nous irons faire peur aux personnes du quartier d'à côté ! » Le vampire était d'accord. Et donc vers minuit, ils allèrent au lieu prévu.
Le lendemain matin, ils étaient très fatigués de leur soirée, alors ils décidèrent de ne rien faire de toute la journée.



Spectacle de rue sur le thème des contes



Vendredi 7 octobre, les enfants de l'école ont eu la joie de découvrir les personnages des contes qu'ils étudiaient en classe, le long d'un parcours dans le village. Ils ont pu rencontrer Maléfique (la belle au bois dormant) Clochette (Peter Pan), Aladin (Aladin ou la lampe merveilleuse), Alice au pays des merveilles, les trois petits cochons, Peau d'Âne, La Belle et la bête et la Princesse au petit pois.



Illustrations des enfants



Informations pratiques

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés

Toa NGHE 10/06/22

Mia MOPIN RIERA 11/06/22

Melian WURFFEL 02/07/22

Kayden NAOUR BONDOT 18/08/22

Ils se sont dit « OUI »

Béatrice DOUILLE et Roger DAHMOUN

09/07/22

La Communauté d'Agglomération

Depuis le 4 juillet dernier la collecte de déchets a changé de prestataire et est assurée par SEPUR Toutes les infos pratiques ici.



Nouveau calendrier pour Puisseux-Pontoise

Ordures ménagères

Habitats pavillonnaires : Lundi entre 6h00 et 13h00

Habitats collectifs : Lundi et Jeudi entre 9h00 à 16h00

Emballages-papiers

Habitats pavillonnaires : Mercredi entre 6h00 et 13h00

Habitats collectifs : Mercredi entre 9h00 et 16h00

Verre

Habitats pavillonnaires : En point d'apport volontaire

Habitats collectifs : En point d'apport volontaire

Végétaux et biodéchets

Habitats pavillonnaires : chaque Vendredi

de mars à octobre + janvier

1er Vendredi des mois de novembre,

décembre et février

entre 12h00 et 20h00

Encombrants

Habitats pavillonnaires : 1er lundi de chaque mois

Habitats collectifs : 1er lundi de chaque mois

Les jours fériés : la collecte est maintenue. Pensez à sortir vos poubelles !

Une question sur vos déchets ?

Le Centre de relation usagers vous répond du lundi au vendredi, de 9h à 17h (16h le vendredi).

Contactez l'agglo : 01 34 41 90 00

A retenir dès à présent !



MARCHE de l'ARTISANAT

Le 20 novembre 2022 prochain rendez-vous pour un événement convivial de 13h à 19h à la salle François Lemonnier.

Vous pourrez y trouver des producteurs et artisans locaux pour préparer Noël, pour faire plaisir ou se faire plaisir.

Des produits et créations des exposants sont mis en jeu lors de la tombola.

Venez nombreux découvrir Apiculteur, chocolatier, créations en tissus, bijoux, savons, peinture, mosaïque ...

ILLUMINEZ-PUISEUX 2022

Le concours des illuminations de Noël viendra clore cette année 2022.

Le jury passera **jeudi 15 et vendredi 16 décembre** entre 18h et 21h.

Des cartes cadeaux valables chez Truffaut sont en jeu pour les trois plus belles scénographies.

Alors à vous de jouer ! Illuminez Puisieux !

Le **VIDE GRENIER** annuel de Puisieux se déroulera le **02 avril 2023** ! Vous avez tout l'hiver pour faire du tri...

Pauline Delorme : 07.86.86.95.29,

soit par la boîte mail : cfipp95@cfipp.com

Le bureau

Site internet communal

Pensez à consulter régulièrement le site de la commune à l'adresse suivante :

puisseux-pontoise.fr

Vous y trouverez des informations concernant aussi bien notre commune que celles de l'agglomération de Cergy-Pontoise !

Location

Salle François Lemonnier

La salle polyvalente est à nouveau ouverte à la location : consultez le site de Puisieux à l'adresse suivante : **puisseux-pontoise.fr** où vous trouverez les conditions de location et ensuite envoyez un mail à

sallepolyvalente.pp@gmail.com

AGENDA

Samedi 19 novembre

Accueil des nouveaux arrivants.

Dimanche 20 novembre

Marché de l'artisanat

Samedi 17 décembre

Noël des enfants et vin chaud

Samedi 7 janvier 2023

Vœux du maire

Offices religieux

Eglise Saint Pierre Saint Paul

Mercredi 19h: messe (sauf vacances scolaires)

Culte Impact Centre Chrétien

3 chemin du clos

Dimanche : 8h15-10h30 / 11h-13h30



Des élus à votre service !

Nous vous proposons sur **RENDEZ-VOUS** à la mairie

une aide pour effectuer vos démarches en ligne sur l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés): Carte Nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire... Si c'est pour un voyage ATTENTION les délais peuvent être longs !

MAIRIE

12 Grande Rue

95650 Puisieux-Pontoise

mairie.puisseux-pontoise.95@wanadoo.fr

Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :

9 H – 12 H MERCREDI, SAMEDI

14 H – 18 H MARDI, VENDREDI